Commune de BEAUREGARD (01)

PLAN LOCAL D'URBANISME

4a PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1/2000

Plan local d'urbanisme :

Approbation du PLU : 28 Mars 2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 Mars 2019

Révisions et modifications :

- ....
- ....

Réalités
Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Picasse
42300 Roanne
Tél : 04 77 67 83 06 - Fax : 04 77 23 01 85
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr

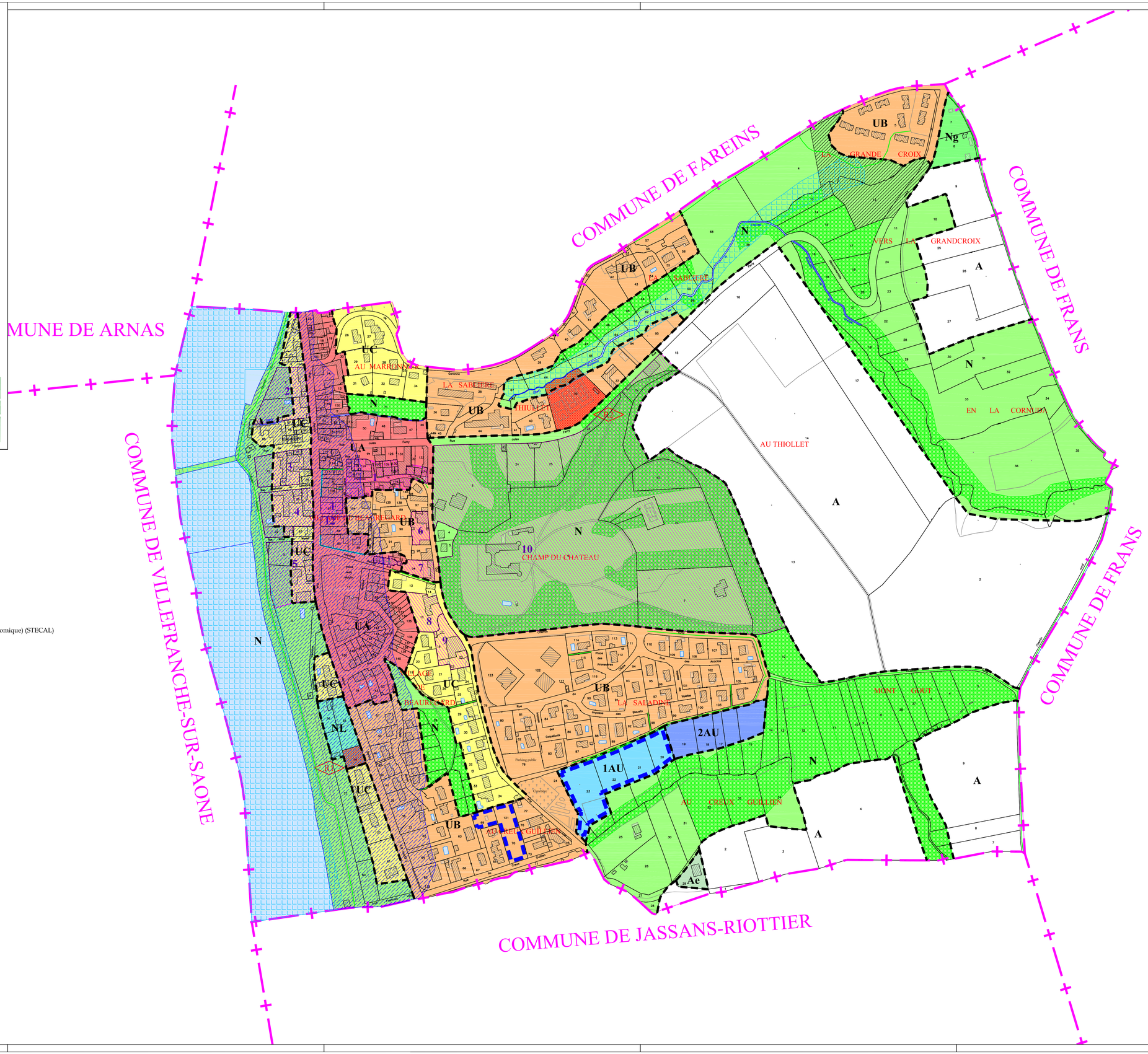

Légende :

Zones Urbaines

- UA : Zone centrale dense et mixte du centre-bourg
- UB : Zone dense périphérique du centre-bourg
- UC : Zone périphérique au centre-bourg à ne pas densifier

Zones A Urbaniser

- 1AU : Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
- 2AU : Zone d'urbanisation future non opérationnelle à vocation résidentielle

Zones Agricoles

- A : Zone agricole
- Ae : Zone agricole de taille et de capacité d'accueil limitées (évolution du bâti économique) (STECAL)

Zones Naturelles

- N : Zone naturelle
- Ng : Zone naturelle de sédentarisation des gens du voyage (STECAL)
- NL : Zone naturelle de loisirs

Emplacements Réservés

- : Emplacement réservé
  (se reporter à la pièce 4b du PLU)

Renseignements divers

- : Zone inondable
- : Zone humide à protéger
  (selon l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- : Espace Boisé Classé à préserver
  (selon l'article L.113-1 du code de l'urbanisme)
- 9 : Elément remarquable du paysage à protéger
  (selon les articles L.151-19 et L.151-23 du code de l'urbanisme)
- : Muret à préserver
  (selon l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)
- : Commerce à protéger et imposer
  (selon l'article L.151-16 du code de l'urbanisme)
- : Liaison modes doux à conserver
  (selon l'article L.151-38 du code de l'urbanisme)
- : Zone de risque
- : Orientation d'aménagement et de programmation
  (se reporter à la pièce 3 du PLU)